



All you need. **With love.**

Madame, Monsieur,

Vous venez de signer un contrat de travail avec la société MANUTAN.

Par conséquent, vous êtes OBLIGATOIREMENT affilié à la prévoyance GENERALI, 11 à 17 avenue François Mitterrand à SAINT DENIS (93200).

Vous trouverez ci-joint un bulletin d'affiliation à compléter et à nous retourner.

La cotisation mensuelle salariale (à compter du 1^{er} février 2024) est de :

- 1,50% du salaire brut dans la limite du plafond mensuel de la sécurité sociale (3 864 euros pour 2024) en totalité part patronale
- 1.50 % de la tranche B (50% part salariale + 50% part patronale)

Pour information, concernant la clause de bénéficiaire en cas de décès, il convient de préciser le nom, prénom, date de naissance et le lien de parenté. Si bénéficiaires multiples, la quotité en pourcentage doit être précisée ainsi que les mentions « à défaut » et ou « par parts égales entre eux »

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement
Le Département des Ressources Humaines